

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2018

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2018	<i>Page</i>	2
2 - Personnel : modification des postes de l'école publique	<i>Page</i>	2
3 - Personnel : gratification pour un stagiaire	<i>Page</i>	2
4 - Personnel : mise à jour du tableau des effectifs	<i>Page</i>	2
5 - Agglomération du Choletais : modification des statuts	<i>Page</i>	3
6 - Extension périscolaire : achat d'une parcelle rue d'Anjou	<i>Page</i>	3
7 - Tour de France	<i>Page</i>	4
8 - 8.1 - Nom de l'école publique	<i>Page</i>	4
8 - 8.2 - Création d'un poste d'apprenti	<i>Page</i>	4
9 - Comptes-rendus des commissions	<i>Page</i>	4
10 - Calendrier	<i>Page</i>	5

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an Deux mille dix huit, le six juillet, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le vingt sept juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Chantal RIPOCHE, Valérie MORILLON, Jean-Robert TIGNON, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Rachel SCELO, Isabelle ROMBI, Magalie TIGNON, Claire BIMIER, Jean-Louis CILLON, Olivier BACLE,

Membres excusés : Michel LENORMAND, (*pouvoir donné à Claire BIMIER*), Patricia BUTAULT (*pouvoir donné à Rachel SCELO*) Céline FROGER, (*pouvoir donné à Olivier BACLE*), Pascal DANIEAU (*pouvoir donné à Jean-Pierre JOSELON*), Sylvie FORTIN (*pouvoir donné à Valérie MORILLON*)

Secrétaire de séance : Valérie MORILLON

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 01/06/2018

APPROUVÉ à l'unanimité.

2 – PERSONNEL – MODIFICATION DES POSTES DE L'ECOLE PUBLIQUE

Suite à la démission d'un agent pour raison personnelle, un poste d'ATSEM doit être recréé à partir du 1^{er} septembre 2018, à raison de 27.05/35èmes (temps annualisé).

Une 10^{ème} classe pourrait être accordée à l'école publique à la rentrée prochaine.

Pour faire face à l'augmentation des effectifs de maternelle, il est proposé d'ouvrir 12 heures d'ATSEM supplémentaires par semaine.

Ce volume horaire serait confié à la personne qui sera recrutée, pour compléter le temps d'une ATSEM à mi-temps.

Le Conseil municipal,

APPROUVE ces deux créations de poste.

3 – PERSONNEL – GRATIFICATION POUR UN STAGIAIRE

Le restaurant scolaire a accueilli un stagiaire les 3 derniers jeudis de l'année scolaire, de 8h30 à 11h00.

Il est proposé de voter une gratification de 75 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal,

VOTE cette gratification.

4 – PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Régulièrement, le tableau des effectifs, reprenant l'ensemble du personnel titulaire et contractuel, doit être remis à jour.

La Trésorerie demande également désormais, de se positionner par délibération sur tous les CDD pris pour accroissement temporaire d'activité.

Pour les salaires de juillet, les effectifs étaient les suivants :

- 11 titulaires temps complet
- 10 titulaires temps incomplet
- 3 contractuels temps complet (régularisation de contrats terminés).
- 18 contractuels temps incomplet : il s'agit principalement de remplacements et de renforts ponctuels.

A l'unanimité, le Conseil municipal,

APPROUVE le tableau des effectifs.

5 – AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – MODIFICATION DES STATUTS

A l'issue de la première année d'existence, une réflexion s'est engagée sur des modifications statutaires souhaitées ou imposées par des changements réglementaires :

1 – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La loi du 27 janvier 2014 a prévu le transfert automatique (aux agglomérations) au 1^{er} janvier 2018, de compétences :

- Aménagement d'un bassin hydrographique.
- Entretien et aménagement de cours d'eau et plans d'eau.
- Défense contre les inondations.
- Protection et restauration des zones humides.

L'AdC souhaite également prendre des compétences facultatives, afin de les transmettre ensuite au Syndicat Mixte couvrant le bassin versant :

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement.
- Lutte contre la pollution.
- Protection des eaux.
- Entretien d'ouvrages hydrauliques existants.
- Surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Animation sur l'eau.
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
- Réseau d'information dans le domaine de l'eau.

2 – Accueil des gens du voyage :

La loi du 27 janvier 2017 impose de préciser la compétence de l'Agglomération :

- Aires permanentes d'accueil.
- Terrains familiaux locatifs pour l'installation prolongée de résidences mobiles.
- Aires de grands passages.

3 – Culture :

Il est proposé de renforcer cette compétence :

- Organisations de festivals suivants : la Folle Journée, le Temps de Jouer, les Arlequins, Estijazz, les Enfantillages, les Z'Eclectiques.
- Soutien aux spectacles vivants.
- Soutien au Théâtre Régional des Pays de la Loire.
- Soutien à l'Energie Musique du May sur Evre, Ecole de Musique du Bocage de Maulévrier, Ecole de Musique intercommunale du Vihierois Haut-Layon.
- Aménagement des bibliothèques rurales.

Le Festival Cinémômes sera rétrocédé à la Ville de Cholet.

4 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

Les accueils de loisirs sans hébergement situés sur la commune de CHOLET reviendraient dans la compétence de la Ville.

A l'unanimité, le Conseil municipal,

SE PRONONCE favorablement pour ces différentes modifications statutaires de l'AdC.

6 – EXTENSION PERISCOLAIRE – ACHAT D'UNE PARCELLE RUE D'ANJOU

La Commune a décidé de construire une extension à la Maison de l'Enfance afin d'accueillir le service du périscolaire.

Après étude de 2 sites possibles, celui situé au fond de la cour de la Maison de l'Enfance paraît le plus approprié.

Il s'agit d'une partie de la parcelle AA n° 688, située au 14 rue d'Anjou, appartenant à M. Adrien THEBAULT, demeurant à la VERRIE.

Il s'agirait d'acheter 279 m² environ au prix forfaitaire de 20 000 €. Les frais notariés et de géomètre seraient en plus et à la charge exclusive de la Commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal,

SE PRONONCE en faveur de cette acquisition.



7 – TOUR DE FRANCE

Dernier point sur l'organisation de cette grande fête du vélo passant à ST-LEGER le 9 juillet.

8 - DIVERS

8.1 – NOM DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Afin de mieux identifier l'école publique de ST-LEGER, un groupe de travail composé d'enseignants, de parents d'élèves et d'élus, a proposé plusieurs noms à tous les parents par sondage.

Les résultats sont les suivants :

- Ecole publique des Bois : 101
- Ecole publique du Bois de la Cheminée : 6
- Ecole publique des Chênes : 12
- Ecole publique Etienne DAVODEAU : 2
- Ecole publique François MORELLET : 3

A l'unanimité, le Conseil municipal,

SE PRONONCE en faveur du nom « Ecole publique des Bois ».

8.2 – CRÉATION D'UN POSTE D'APPRENTI

Suite à l'arrêt des contrats aidés par le Gouvernement, la Commune n'a pas pu maintenir l'emploi d'avenir qu'elle avait créé en janvier 2016.

Après réflexion, il est proposé de créer un poste d'apprenti aux espaces verts pour 2 ans, à partir du 1^{er} septembre prochain.

L'apprenti serait présent environ à mi-temps dans le service.

Il pourrait donc être fait appel à un renfort ponctuel lors des périodes de forte activité pour les espaces verts.

A l'unanimité, le Conseil municipal,

CRÉE un poste d'apprenti à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 2 ans.

9 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

9.1 – Cadre de Vie

- Salle de la Prairie : le mur anti-bruit est en cours d'élaboration.
- Programme ADAP
 - 2017 : terminé.
 - 2018 : commencé.
- Le radar pédagogique est livré.
- Le programme de renouvellement de l'éclairage public 2019 est en réflexion.

9.2 – Vie Sociale

- Restaurant scolaire
 - Moyenne de fréquentation en augmentation. Une nouvelle hausse est attendue pour l'an prochain.
 - Des travaux de réfection des toilettes sont à l'étude.
- Fin des TAP cette semaine.
- CSI
 - Réflexion sur l'accueil de la population sur le territoire.
 - « Place aux jeux » en juillet, dans le secteur de la Mairie.
 - « Ocsigèn'et vous » en octobre à ST-CRISTOPHE DU BOIS.

9.3 – Vie Associative/Communication

- Réunion des plannings fin mai.
- St-Léger en Fête : grande affluence, bonne organisation. 410 repas servis.
- CME
 - Inauguration de la fresque le 16 juin.
 - Fête des CM le mardi 3 juillet pour la fin des cours. Projet de l'organiser à la salle de la Prairie en 2019.

10 – CALENDRIER

JUILLET			
Lundi	9	TOUR DE FRANCE	
Lundi	16	Conseil AdC	18h30

A O U T			
Jeudi	2	CARISPORT - Accueil de l'équipe de GUINGAMP	
Samedi	4	Tournoi CARISPORT	
Dimanche	5	Tournoi CARISPORT	
Dimanche	26	Courses cyclistes ST LEGER CYCLISME	

SEPTEMBRE			
Vendredi	7	Conseil municipal	18h00